

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 SEPTEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 - ASSOCIATION AFTC**DEL2025-100****Rapporteur : Michel BELIN**

Le 16/09/2024, l'association AFTC (association des familles de traumatisés crâniens) a sollicité la commune des Contamines Montjoie pour une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025, qui avait été refusée pour dossier incomplet.

Le 17/06/2025, l'association AFTC a complété sa demande, en envoyant son bilan 2024 et son budget prévisionnel 2025.

Cette association, qui œuvre pour les familles des personnes victimes d'accidents de la route, d'accident de montagne, ou d'AVC, rencontre des difficultés financières pour boucler son budget prévisionnel.

Après étude de ces deux documents complémentaires, et considérant que 2 familles des Contamines sont membres de cette association, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une subvention de 500 € à l'association AFTC.

ASSOCIATION	Demande 2025	Proposition 2025
AFTC (association des familles de traumatisés crâniens)	500,00 €	500,00 €
TOTAL	500,00 €	500,00 €

Il est rappelé que les élus membres de l'exécutif des associations ne peuvent pas prendre part au vote de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association (association des familles de traumatisés crâniens) pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 074-217400852-20250925-DEL2025100-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'attribution de cette subvention.

- **DE PRECISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

En Mairie, le 25 septembre 2025
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 25 septembre 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le